

Règlement

Plan d'action "Ma haie bocagère"

Caen la mer et les communes volontaires, proposent aux habitants de planter des haies bocagères dans leur jardin durant l'année 2025. Ce programme communautaire vise à améliorer le cadre de vie et à protéger la biodiversité. Des haies seront plantées sur le domaine public et, grâce à vous, dans les propriétés privées.

Ce document présente les engagements de la communauté urbaine et des habitants pour ce projet.

Les atouts de la haie

La haie bocagère offre de nombreux avantages :

- **Brise-vue** : elle protège des regards indiscrets grâce à ses arbustes denses.
- **Brise-vent** : elle réduit les effets du vent.
- **Haie défensive** : les arbustes épineux dissuadent les intrusions.
- **Haie décorative** : elle embellit le paysage toute l'année.
- **Refuge pour la biodiversité** : elle attire les insectes, nourrit les oiseaux avec ses baies et offre abri et protection à de nombreuses espèces.

En plus de ses bienfaits pour la nature, la haie offre ses couleurs, ses parfums et ses petits fruits.

Engagements de Caen la Mer

Caen la Mer s'engage à fournir des plants bocagers aux habitants participant à cette démarche. Les plantations proposées sont composées d'essences bocagères, principalement caduques.

À noter : Les fournitures annexes (paillage naturel, amendements, tuteurs éventuels) restent à la charge des particuliers volontaires.

Engagements des habitants

Les habitants bénéficiant de la prise en charge financière des plants doivent :

- Respecter les règles administratives et les bonnes pratiques de plantation, de suivi et d'entretien détaillées dans ce document.
- Fournir des informations précises sur leur projet, incluant des photos de leur jardin et un plan d'implantation (schéma précisant la longueur et le type de haie souhaitée).

Conditions administratives et réglementaires

- Respect de la législation en matière de plantation ligneuse:
 - Une distance de 2 mètres minimum de la limite de propriété est requise pour les plantations dépassant 2 mètres de hauteur à l'âge adulte.
 - Une distance de 1 mètre de la limite de propriété s'applique pour les plantations ne dépassant pas cette hauteur.
- En cas de copropriété, d'indivision ou de mitoyenneté :
 - L'accord écrit des parties concernées (nu-proprétaire, usufruitier, indivisaires) est obligatoire.
- Exclusion des parcelles agricoles:
 - Ce projet ne couvre pas les plantations sur parcelles agricoles.

Bonnes pratiques de plantation

- Réalisation des travaux:
 - Les plantations doivent être effectuées dans un délai de trois semaines à compter de la réception pour éviter le dessèchement des racines.
 - Le sol doit être préparé avec un décompactage préalable et un trou de plantation adapté à la taille du jeune plant.
 - L'utilisation d'un paillage naturel est fortement recommandée (broyat, feuilles, herbes séchées...).
- Engagement sur l'origine des plantations:
 - Le planteur atteste que les plantations ne compensent pas l'arrachage de haies naturelles.
- Abandon du projet:
 - En cas d'abandon, le participant devra rembourser le coût des plants et de leur livraison pris en charge par la collectivité.

Bonnes pratiques de suivi et d'entretien

- Remplacement et regarnissage:
 - Le demandeur s'engage à remplacer les plants morts durant les cinq années suivant la plantation.
- Engagement de conservation:
 - Le planteur s'engage à conserver la haie durant 15 ans minimum et à autoriser l'accès aux agents public pour des contrôles (exemple : plantation, reprise, entretien...).
- Taille et entretien:
 - Une taille de formation (suppression des branches disgracieuse pour donner une forme harmonieuse) doit être réalisée dans les trois ans suivant la plantation.
 - Les tailles au carré sont proscrites afin de favoriser la biodiversité.
 - Aucune taille ne peut être opérée entre le 15 mars et le 15 août pour ne pas déranger la nidification des oiseaux.

Documents à fournir

- Pour valider la demande, les participants doivent joindre :
 - Un plan d'implantation précis (longueur et type de haie souhaitée).
 - Des photos de l'environnement et de l'emplacement prévu pour les plantations.

Description des "kits" et aménagements possibles

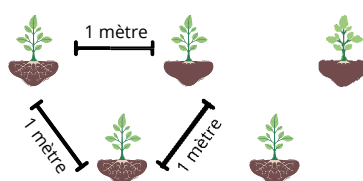
Kit "Haie bocagère basse" - arbustes uniquement

| Espèces | Hauteur max (m) | Lumière | Eau | Comestible |
|---------------------|-----------------|---------|-----|----------------|
| Noisetier | 5 | | | comestible |
| Bourdaïne | 3 | | | non-comestible |
| Sureau noir | 6 | | | comestible |
| Viome obier | 4 | | | comestible |
| Cornouiller sanguin | 3 | | | comestible |
| Aubépine | 4 | | | comestible |
| Fusain d'Europe | 6 | | | non-comestible |

Alignement simple - adapté à la ville

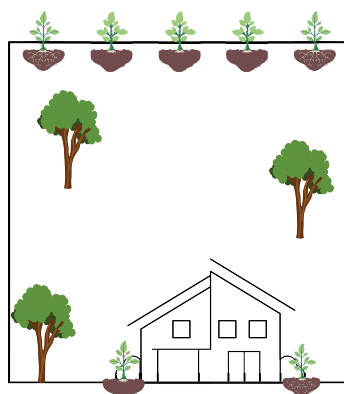
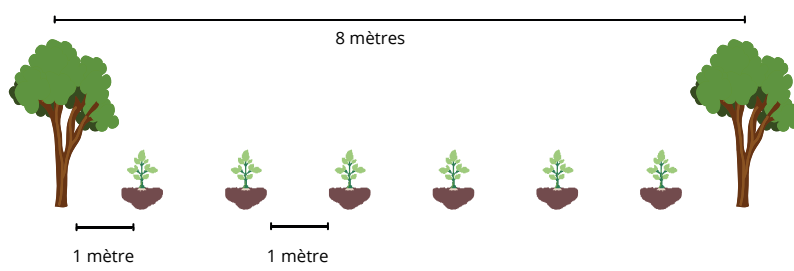


Plantation en quinconce



Kit "Haie bocagère basse" + 3 arbres de haut jet

| Espèces | Hauteur max (m) | Lumière | Eau | Comestible |
|---------------------|-----------------|---------|-----|----------------|
| Noisetier | 5 | | | comestible |
| Bourdaie | 3 | | | non-comestible |
| Sureau noir | 6 | | | comestible |
| Viorne obier | 4 | | | comestible |
| Cornouiller sanguin | 3 | | | comestible |
| Fusain d'Europe | 6 | | | non-comestible |
| + | | | | |
| Erable champêtre | 10 | | | |
| Merisier | 25 | | | |
| Chêne rouvre | 40 | | | |



Zoom sur les arbustes

Une haie naturelle dans un jardin est bien plus qu'une simple clôture végétale : elle crée un refuge pour la biodiversité, protège du vent, limite l'érosion des sols et embellit l'espace tout au long de l'année. Pour qu'elle soit harmonieuse et durable, le choix des espèces est essentiel. Nous avons sélectionné les plans en fonction du climat et à la nature du sol de notre territoire.

Voici donc les arbres et les arbustes qui s'intégreront parfaitement dans votre jardin tout en favorisant l'équilibre écologique.



Le fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)

Le fusain attire les insectes pollinisateurs grâce à ses fleurs riches en nectar. Abeilles, papillons, bourdons, syrphes et coléoptères transportent le pollen et favorisent ainsi la pollinisation. La présence du fusain dans un jardin améliore la reproduction des plantes et contribue à la biodiversité.



Violette obier (*Viburnum opulus*)

Joli en toute saison, cet arbuste est très mellifère et nectarifère. La fructification est abondante et décorative, sous forme de grappes de couleur rouge vif très appréciées des oiseaux.



Sureau noir (*Sambucus*)

Cet arbuste offre un habitat pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes. Ses fleurs attirent les pollinisateurs et ses baies noires nourrissent les oiseaux, contribuant ainsi à la dissémination des graines et à la régénération des écosystèmes. Les fleurs peuvent servir à la fabrication de boisson et les baies feront également une délicieuse confiture.



Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

Le cornouiller sanguin, est très esthétique. Il change d'aspect à chaque saison. Fleurs blanches au printemps, feuillage vert et baies rouges en été, feuillage rouge orangé en automne et branches rouge vif en hiver. Très mellifère, il attire les pollinisateurs ; ses baies nourriront les oiseaux.



Noisetier (*Corylus*)

Le noisetier fait l'unanimité. Si nous aimons ses noisettes, nous ne sommes pas les seuls ! Les écureuils, les mulots et les geais s'en régaleront aussi. Les hérissons trouvent refuge sous ses branches alors que les mésanges et les rouges-gorges les utilisent pour fabriquer leur nid. Les abeilles solitaires utilisent le pollen des chatons comme source de nourriture.



Bourdaine (*Rhamnus frangula*)

La bourdaine a une floraison discrète mais précieuse, car source de nectar pour les abeilles et autres pollinisateurs. Ses fruits, d'abord rouges puis noirs, nourrissent les oiseaux. C'est également le lieu de ponte privilégié des papillons citrons.



Aubépine (*Crateagus monogyna*)

Nectarifère et très attractive pour les insectes pollinisateurs, ses baies offrent aussi une nourriture abondante. Plus de 30 espèces d'oiseaux, dont le rouge-gorge sont susceptibles d'y installer leur nid.



Erable champêtre (*Acer campestre*)

Ses innombrables et minuscules fleurs au printemps attirent un grand nombre d'insectes, ses bourgeons nourrissent les oiseaux, ses graines (les samares), une fois tombées au sol, nourrissent pinsons, granivores et écureuils.



Merisier (*Prunus avium*)

Grâce à ses fleurs abondantes au printemps, cet arbre attire abeilles et papillons. C'est aussi un lieu de nidification approprié pour toutes sortes d'oiseaux qui se délecteront ensuite des merises.



Chêne rouvre (*Quercus petraea*)

400 espèces ! D'après des recherches scientifiques, aucun autre arbre indigène n'abrite autant d'espèces d'insectes. A l'âge adulte, cet arbre sera un refuge pour beaucoup d'oiseaux et de petits mammifères, comme les chauves-souris.